



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC ROBERT-CLICHE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

*Séance ordinaire du 12 août 2024*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 12 août 2024 à 20h.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères : Audrey Pomerleau  
Maryse Baillargeon

Messieurs les conseillers : Éric Morency  
Michel Pigeon  
Sylvain Carbonneau  
Vincent Poulin

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire Patrice Mathieu.

**Est aussi présente :**

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Dominique Giguère.

**Ordre du jour**

**1. Ouverture de la séance**

- 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Première période de questions

**2. Administration générale et greffe**

- 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024
- 2.2. Adoption des comptes
- 2.3. Service de première ligne Lavery
- 2.4. Autorisation signature fin contrat Requête et plainte - CITAM
- 2.5. Dépôt état comparatif
- 2.6. Responsables de l'application du règlement RM-SQ-05 concernant les animaux

**3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**

- 3.1. Rapport urbanisme
- 3.2. Services de gestion parasitaire
- 3.3. Écocentre - signature entente
- 3.4. Achat terrain écocentre
- 3.5. Terrains Rue des Lilas et des Cerisiers
- 3.6. 630 rue des Pins
- 3.7. Phase 3: rue des Cerisiers

**4. Travaux publics**

- 4.1. Contrat de déneigement MTQ
- 4.2. Camion Sterling 2007
- 4.3. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Redressement-Sécurisation - 10e Rang Est

- 4.4. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Soutien - 8e Rang Ouest
- 4.5. 6e rang Est - trottoirs

## **5. Sécurité publique et incendie**

- 5.1. Rapport d'intervention juillet 2024
- 5.2. Contrôle animalier
- 5.3. Entente préventionniste - autorisation signature

## **6. Loisir, organismes et activités culturelles**

- 6.1. Commandites (Souper-bénéfice Vins et Fromages au profit du service de travail de rang de la Chaudière-Appalaches (ACFA))
- 6.2. Location équipement roulant Billy
- 6.3. Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) 2024-2025
- 6.4. Programme de soutien aux politiques familiales municipales - signature convention d'aide financière
- 6.5. Soirée-bénéfice organisée par la Société du patrimoine des Beaucerons
- 6.6. Poste journalier hiver stade
- 6.7. Vente infrastructure - prix vs taxes

## **7. Affaires nouvelles**

## **8. Période de questions**

## **9. Divers**

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes
- 9.3. Grandeur chandail

## **10. Levée de l'assemblée**

### **1. Ouverture de la séance**

#### **1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

##### **Résolution 166-08-2024**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

#### **1.2 Première période de questions**

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

## **2. Administration générale et greffe**

### **2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024**

#### **Résolution 167-08-2024**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et greffière-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

### **2.2 Adoption des comptes**

#### **Résolution 168-08-2024**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de juillet 2024 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 1 554 625,48\$.

Adoptée

### **2.3 Service de première ligne Lavery**

#### **Résolution 169-08-2024**

Il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE renouveler le contrat avec Lavery pour le forfait classique au montant de 1000,00 \$ par année pour l'abonnement à un service de première ligne donnant droit à :

- Appels téléphoniques et échanges de courriels lorsque la question ne nécessite pas de recherche, de consultation ou de rédaction de documents ou de représentations ;
- Vérification des projets de procès-verbaux du conseil municipal ou du comité exécutif;
- Avis juridiques simples, selon les circonstances et après discussion entre la municipalité et l'avocat concerné;

- Vérification de règlements sans y apporter de modifications;
- Diffusion d'articles rédigés par notre équipe en droit municipal;
- Accès à au moins une séance de formation gratuite en personne ou par visioconférence selon des sujets d'actualité décidés par l'équipe.

Adoptée

## **2.4 Autorisation signature fin contrat Requête et plainte - CITAM**

### **Résolution 170-08-2024**

ATTENDU QUE la Municipalité détient avec CAUCA/CITAM un contrat pour la prise des appels municipaux 24/7, le système de gestion des requêtes et le logiciel d'alertes;

ATTENDU QUE la Municipalité a signifié son intention de signer une demande de retrait pour le système de gestion des requêtes et plaintes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Dominique Giguère, à signer la nouvelle entente avec le retrait du système des requêtes et plaintes.

Adoptée

## **2.5 Dépôt état comparatif**

L'état des résultats au 31 juillet est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

	2024	au 30 juillet
<b>DE FONCTIONNEMENT</b>		
Taxes	2 292 932	2 323 624
Paiements tenant lieu de taxes	14 875	19 956
Services rendus	287 300	315 568
Impositions de droits	22 000	20 996
Amendes et pénalités	1 500	930
Intérêts	14 000	22 206
Autres revenus	25 000	37 455
Transfert	332 515	94 953
<b>Total de fonctionnement</b>	<b>2 990 122</b>	<b>2 835 689</b>
<b>IMMOBILISATIONS</b>		
Transfert (subv immo)	4 418 740	3 198 991
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>7 408 862</b>	<b>6 034 680</b>
<b>DÉPENSES</b>		
<b>DE FONCTIONNEMENT</b>		
Administration générale	438 475	287 810

Sécurité publique	241 562	191 923
Transport routier	971 935	489 181
Hygiène du milieu	390 479	286 893
Santé et bien-être	50 755	7 743
Aménagement, urbanisme et développement	155 370	86 510
Loisirs et culture	347 047	258 438
Frais de financement	59 561	26 056
Remboursement de la dette à long terme	315 338	95 644
Réserve financière		
<b>Total de fonctionnement</b>	<b>2 970 522</b>	<b>1 730 199</b>
<b>IMMOBILISATIONS</b>		
Administration générale	60 000	0
Sécurité publique		6 276
Transport routier	4 709 400	1 541 553
Hygiène du milieu		
Santé et bien-être		
Aménagement, urbanisme et développement	437 500	42 299
Loisirs et culture	59 000	26 776
Propriétés destinées à la revente	1 500 000	655 105
<b>Total immobilisation</b>	<b>6 765 900</b>	<b>2 272 010</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>9 736 422</b>	<b>4 002 209</b>
<b>AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES</b>		
Surplus accumulé affecté	-34 400	
Financement	-2 043 160	
Réserve financière et fonds réservé	-250 000	
Produit de cession		
<b>Total autres activités financières</b>	<b>-2 327 560</b>	<b>0</b>
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>0</b>	<b>2 032 471</b>

## **2.6 Responsables de l'application du règlement RM-SQ-05 concernant les animaux**

### **Résolution 171-08-2024**

CONSIDÉRANT QUE le règlement RM-SQ-05 concernant les animaux a été adopté le 12 février 2024;

CONSIDÉRANT le nouveau fournisseur de service pour le contrôle animalier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE nommer Mélissa Chrétien, Joël Fortier, Sandie Cloutier, Vanessa Roy Bolduc et les représentants autorisés de Services Passeport animal Inc à titre de personne responsable pour l'application de ce règlement tel que prévu à l'article 38.

Adoptée

### **3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**

#### **3.1 Rapport urbanisme**

Le rapport des permis émis pour le mois de juillet 2024 est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

#### **3.2 Services de gestion parasitaire**

##### **Résolution 172-08-2024**

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de services spécialisés pour la gestion parasitaire dans divers bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE la firme Maheu & Maheu a soumis des propositions répondant aux besoins spécifiques de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le contrat pour la gestion des rongeurs soit octroyé à la firme Maheu & Maheu pour les bâtiments suivants : infrastructures d'eau potable, infrastructures d'eaux usées, garage municipal, caserne incendie, Hôtel-de-Ville, Vieux-Couvent, stade et garages des loisirs;

QUE le contrat pour la gestion des araignées soit octroyé à la firme Maheu & Maheu pour le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer les contrats nécessaires avec Maheu & Maheu et à prendre toutes les mesures requises pour la mise en œuvre de cette résolution.

Adoptée

#### **3.3 Écocentre - signature entente**

##### **Résolution 173-08-2024**

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer adéquatement des déchets qui ne peuvent être récupérés par les services municipaux de gestion des ordures;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite offrir un réseau d'écocentres satellites gratuits aux citoyens de la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC a déclaré sa compétence pour la gestion intégrée des matières résiduelles sur le territoire régional en 1995 au moyen du Règlement 62-95 ;

CONSIDÉRANT que la MRC a déterminé certaines modalités d'exercice de sa compétence dans le Règlement numéro 231-23 relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité Régionale de Comté Beauce-Centre ;

CONSIDÉRANT que la MRC a conclu une entente avec la Société québécoise de récupération et de recyclage (ci-après : « Recyc-Québec ») le 8 novembre 2023;

CONSIDÉRANT que les trois lieux identifiés pour recevoir les écocentres sont situés sur le territoire des municipalités de Saint-Odilon, Saint-Victor et Tring-Jonction;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent collaborer à la gestion des opérations des écocentres;

CONSIDÉRANT que les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) prévoient la possibilité de conclure une entente intermunicipale;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser le maire, Patrice Mathieu, et la directrice générale et greffière-trésorière, Dominique Giguère, à signer l'entente intermunicipale avec la MRC Beauce-Centre concernant la construction et l'opération d'un écocentre.

Adoptée

### **3.4 Achat terrain écocentre**

#### **Résolution 174-08-2024**

ATTENDU QUE la Municipalité et la MRC Beauce-Centre souhaitent collaborer à la gestion des opérations des écocentres;

ATTENDU QUE le site identifié pour ces opérations, soit le lot 6 380 790, appartient actuellement à l'Association de développement économique de Saint-Odilon;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite acquérir ledit terrain;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser le maire, Patrice Giguère, et la directrice générale et greffière-trésorière, Dominique Giguère, à signer tous les documents relatifs à l'achat du lot 6 380 790, nécessaires à la conclusion de cette transaction.

Adoptée

### **3.5 Terrains Rue des Lilas et des Cerisiers**

#### **Résolution 175-08-2024**

ATTENDU QUE la phase 2 du nouveau développement résidentiel de la Municipalité est en cours;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite vendre les terrains de la rue des Lilas et des Cerisiers;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE mettre en vente les terrains à partir du 6 septembre 2024 à 9h, au prix de 5,49 \$/pi<sup>2</sup>;

DE maintenir la clause de construction de 2 ans pour les terrains vendus;

DE limiter à 6 le nombre de lots pouvant être achetés par un même entrepreneur ou à 3 pour les multi logements;

DE supprimer la possibilité d'option d'achat pour les terrains de cette phase;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne tous les contrats de vente de terrain.

Adoptée

### **3.6 630 rue des Pins**

#### **Résolution 176-08-2024**

ATTENDU QUE le terrain situé au 630 rue des Pins a été vendu avant la prolongation du réseau électrique;

ATTENDU QUE le branchement électrique final a été effectué le 16 juillet 2024;

ATTENDU QUE les coûts d'électricité pour les citoyens en branchement temporaire sont plus élevés;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite compenser une partie de cette différence de prix;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE verser un montant de 1000\$ au propriétaire du 630 rue des Pins pour compenser les frais supplémentaires liés au branchement temporaire.

Adoptée

### **3.7 Phase 3: rue des Cerisiers**

#### **Résolution 177-08-2024**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à la construction de la rue des Cerisiers cet automne, incluant l'installation des infrastructures d'eau, d'égout et la voirie sans bordures ni pavage;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander des soumissions via le site SEAO conformément aux exigences légales, pour la réalisation des travaux de construction de la rue des Cerisiers.

Adoptée

#### **4. Travaux publics**

##### **4.1 Contrat de déneigement MTO**

###### **Résolution 178-08-2024**

ATTENDU QUE la Municipalité demande au ministère des Transports la modification du contrat de déneigement pour conserver seulement le tronçon no 275-01-110, soit la route 275 entre la route 276 et la rue Bélair, d'une longueur de 1,2 km;

ATTENDU QUE le Ministère offre pour ce nouveau contrat un montant de 15 500 \$, ce qui fait 12 916,67\$ du km vs l'ancien contrat qui était à 9142.34\$ du Km;

ATTENDU QUE ce contrat inclura une indexation en lien avec l'IPC et ce, pour chaque année;

ATTENDU QUE le prix du sel sera également ajusté au prix de 2024, soit 123.22\$/tonne, prix garanti pour 5 ans;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter l'offre proposée par le Ministère et signer ce contrat avec la fourniture du sel;

QUE le maire et la directrice générale soient tous deux autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne ce nouveau contrat de déneigement et de déglacage d'un tronçon de la route 275 avec le ministère des Transports.

Adoptée

##### **4.2 Camion Sterling 2007**

###### **Résolution 179-08-2024**

CONSIDÉRANT que le camion Sterling 2007 présente un état général avancé, avec des signes d'usure importants et une durée de vie déjà bien entamée;

CONSIDÉRANT que, malgré cet état, le camion demeure essentiel pour assurer la continuité des opérations et qu'il n'existe actuellement pas de solution de remplacement immédiate;

CONSIDÉRANT la soumission 14453 de l'entreprise AMC au coût de 5 930,45\$ avant taxes pour des réparations entre autres de bloc de suspension, d'alternateur et de bearing;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter la soumission 14453 d'AMC et ainsi faire réparer le camion;

QUE toutes autres réparations soient effectuées sur le camion afin de maintenir son fonctionnement sécuritaire et opérationnel, et ce, jusqu'à ce qu'une solution de remplacement appropriée puisse être mise en place. Ces réparations

viseront à prolonger la durée de vie utile du véhicule tout en assurant la sécurité des utilisateurs et le respect des normes en vigueur.

Adoptée

#### **4.3 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Redressement-Sécurisation - 10e Rang Est**

##### **Résolution 180-08-2024**

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- x l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, M. Jean-Chrystophe Gilbert, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Dominique Giguère, directrice générale et greffière-trésorière, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée

#### **4.4 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Soutien - 8e Rang Ouest**

##### **Résolution 181-08-2024**

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- x l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, M. Jean-Chrystophe Gilbert, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Dominique Giguère, directrice générale et greffière-trésorière, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée

#### **4.5 6e rang Est - trottoirs**

##### **Résolution 182-08-2024**

CONSIDÉRANT des travaux de réfection sont prévus par le Ministère dans le 6e rang Est;

CONSIDÉRANT la présence actuelle de trottoirs à partir de l'intersection de la rue Langevin;

CONSIDÉRANT la possibilité de prolonger ces trottoirs dans le cadre de ces travaux a été examinée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil municipal confirme au ministère des Transports sa volonté de conserver la limite actuelle des trottoirs dans le cadre des travaux de réfection prévus dans le 6e rang Est.

Adoptée

## **5. Sécurité publique et incendie**

### **5.1 Rapport d'intervention juillet 2024**

#### **Résolution 183-08-2024**

Il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de juillet du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

### **5.2 Contrôle animalier**

#### **Résolution 184-08-2024**

ATTENDU QUE les services animaliers sont essentiels pour assurer la gestion sécuritaire et efficace des animaux sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité a sollicité des propositions conformément aux exigences légales et aux besoins spécifiques pour la prestation de services animaliers;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des offres de deux fournisseurs, présentées comme suit :

Passeport Animal Inc. a soumis deux propositions :

a) Un service clé en main au coût de 5 \$ par habitant (médaille et appel d'urgence en sus).

b) Un service au coût de 75 \$ par mois, avec des frais de déplacement facturés à la pièce (médaille en sus).

Service Animalier Beauce Chaudière-Appalaches Inc. a proposé un tarif de 2,13 \$ par habitant.

ATTENDU QUE l'analyse des offres a révélé que, à ce jour, seul Passeport Animal Inc. détient le permis nécessaire délivré par le MAPAQ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le contrat pour les services animaliers soit octroyé à Passeport Animal Inc. pour l'option b qui répond le mieux aux besoins de la municipalité, et ce, sous réserve des conditions stipulées dans leur offre;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer le contrat avec Passeport Animal Inc., ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de cette résolution;

QUE les fonds nécessaires pour ce contrat soient prélevés du budget alloué aux services animaliers de la municipalité.

Adoptée

### **5.3 Entente préventionniste - autorisation signature**

#### **Résolution 185-08-2024**

ATTENDU QUE le contrat pour la prévention incendie avec la Ville de Beauceville doit être renouvelé;

ATTENDU QUE le service de prévention incendie avec la Ville de Beauceville propose un contrat d'une durée de 3 ans représentant un montant de 2 318,59\$ pour 44,30 heures et de 52,34\$/heure pour les demandes supplémentaires;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE renouveler le contrat pour la prévention incendie avec la Ville de Beauceville;

D'autoriser le maire, Patrice Mathieu, et la directrice générale, Dominique Giguère, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat.

Adoptée

## **6. Loisir, organismes et activités culturelles**

### **6.1 Commandites (Souper-bénéfice Vins et Fromages au profit du service de travail de rang de la Chaudière-Appalaches (ACFA))**

#### **Résolution 186-08-2024**

ATTENDU QUE la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches organise un souper-bénéfice Vins et Fromages le vendredi 15 novembre 2024, afin de soutenir le service de travail de rang, un service essentiel destiné aux productrices et producteurs agricoles en situation de détresse psychologique;

ATTENDU QUE le service de travail de rang, offert par l'organisme Au cœur des familles agricoles (ACFA), joue un rôle crucial dans la prévention et le soutien des agricultrices et agriculteurs ainsi que de leurs familles dans la région de Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît l'importance de soutenir les initiatives qui contribuent au bien-être des producteurs agricoles de la région, tout en assurant le maintien des services de santé mentale dans le secteur agricole;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne adhère comme partenaire Bronze pour le souper-bénéfice Vins et Fromages organisé par la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, selon les modalités et avantages offerts pour ce niveau de partenariat.

Adoptée

## **6.2 Location équipement roulant Billy**

### **Résolution 187-08-2024**

ATTENDU QUE l'entretien et la préparation du terrain de baseball nécessitent l'utilisation d'un véhicule tout-terrain (VTT);

ATTENDU QUE M. Billy Poulin utilise son propre VTT pour accomplir ces tâches dans le cadre de ses fonctions;

ATTENDU QUE l'utilisation d'un VTT personnel entraîne des coûts additionnels pour l'employé, notamment en termes de carburant, d'entretien et d'usure;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QU'une allocation de 50 \$ par semaine soit accordée à M. Billy Poulin pour compenser l'utilisation de son VTT personnel dans l'exercice de ses fonctions liées à l'entretien du terrain de baseball;

QUE cette allocation soit versée en plus du salaire habituel de l'employé et soit rétroactive du début de saison 2024.

Adoptée

## **6.3 Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) 2024-2025**

### **Résolution 188-08-2024**

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît l'importance de soutenir les initiatives visant à améliorer la qualité de vie des aînés sur son territoire;

ATTENDU QUE le programme Horizon des aînés offre une opportunité de financement pour des projets visant à favoriser le bien-être, l'inclusion sociale et la participation active des aînés;

ATTENDU QUE la municipalité a identifié un projet "Construction jeux de pickleball et shuffleboard" qui répond aux objectifs du programme et qui bénéficierait grandement à la communauté des aînés;

Il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité dépose une demande de subvention dans le cadre du programme Horizon des aînés pour le projet "Construction jeux de pickleball et shuffleboard";

QUE le conseil municipal autorise Mélissa Chrétien, directrice générale adjointe à signer tous les documents requis pour le dépôt de cette demande de subvention, ainsi qu'à prendre toute mesure nécessaire pour en assurer le suivi;

QUE la municipalité s'engage à fournir les contributions financières et en nature requises, tel que stipulé dans les modalités du programme, afin d'assurer la réalisation complète du projet;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier est chargé de veiller à ce que tous les documents nécessaires soient soumis dans les délais impartis et conformément aux exigences du programme.

Adoptée

#### **6.4 Programme de soutien aux politiques familiales municipales - signature convention d'aide financière**

##### **Résolution 189-08-2024**

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme), qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne souhaite présenter, en 2023-2024, dans le cadre du Programme, une demande d'aide financière admissible pour l'élaboration d'une politique familiale ou la réalisation des mesures ou des projets prévus au plan d'action issu d'une PFM;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser madame Claudia Duquet, coordonnatrice aux loisirs, culture et à la vie communautaire à signer au nom de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne la convention d'aide financière dans le cadre du Programme.

Adoptée

#### **6.5 Soirée-bénéfice organisée par la Société du patrimoine des Beaucerons**

##### **Résolution 190-08-2024**

ATTENDU QUE la Société du patrimoine des Beaucerons organise une soirée-bénéfice le jeudi 17 octobre 2024, afin de soutenir ses activités de sauvegarde et de diffusion du patrimoine documentaire beauceron;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite soutenir cet événement en participant à cette soirée, en reconnaissance de l'importance du travail effectué

par la Société du patrimoine des Beucerons pour préserver l'histoire et la culture de la région;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité autorise l'achat de deux billets au coût total de 300 \$ pour la participation à la soirée-bénéfice organisée par la Société du patrimoine des Beucerons le 17 octobre 2024.

Adoptée

## **6.6 Poste journalier hiver stade**

### **Résolution 191-08-2024**

ATTENDU QUE le stade en période hivernale nécessite un entretien régulier et des opérations quotidiennes qui requièrent l'assistance d'un journalier qualifié;

ATTENDU QUE le besoin d'un poste de journalier a été identifié pour assurer le bon fonctionnement et l'entretien adéquat des installations du stade;

ATTENDU QUE ce poste contribuera à maintenir un environnement sécuritaire et accueillant pour les usagers de l'aréna;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil municipal approuve l'affichage d'un poste de journalier à l'aréna afin de pourvoir ce poste pour l'ouverture officielle du stade;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à procéder à l'affichage de ce poste, en utilisant les moyens de communication appropriés, incluant le site web de la municipalité, les réseaux sociaux et tout autre canal pertinent;

QUE les candidatures soient reçues et examinées conformément aux procédures de sélection en vigueur dans la municipalité, et un rapport des candidatures sera présenté au conseil pour décision finale;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est chargée de veiller à ce que le processus de recrutement soit mené de manière transparente et en respect des normes municipales et légales.

Adoptée

## **6.7 Vente infrastructure - prix vs taxes**

Il est porté à l'attention du conseil municipal que l'acquisition des infrastructures appartenant à l'OTJ St-Odilon par la municipalité sera soumise à la taxation. En effet, cette acquisition entraînera des obligations fiscales, incluant la perception des taxes applicables selon la législation en vigueur.

## **7. Affaires nouvelles**

Aucune affaire nouvelle.

## **8. Période de questions**

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

## **9. Divers**

### **9.1 Lecture de la correspondance**

La directrice générale et greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance.

### **9.2 Rapport des organismes**

Les conseillers concernés font un rapport des organismes : HLM et CCL.

### **9.3 Grandeur chandail**

#### **Résolution 192-08-2024**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite renforcer l'identité visuelle et le sentiment d'appartenance des membres du conseil lors des événements publics et des activités officielles;

ATTENDU QUE l'achat de chandails de type polo arborant le logo de la municipalité contribuera à une représentation uniforme et professionnelle des membres du conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de chandails de type polo pour tous les membres du conseil, arborant le logo de la municipalité;

QU'un budget soit alloué à cet effet, prélevé des fonds destinés aux communications et à la représentation officielle;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à procéder à l'achat des chandails, en veillant à ce que le choix des modèles et des tailles réponde aux besoins de l'ensemble des membres du conseil;

QUE les chandails seront distribués aux membres du conseil dès leur réception afin qu'ils puissent être portés lors des prochaines activités officielles et représentations publiques.

Adoptée

**10. Levée de l'assemblée**

**Résolution 193-08-2024**

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour de la présente séance ont été discutés et traités;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'assemblée soit levée à 21h35, mettant ainsi fin à la session du 12 août 2024;

QUE la prochaine séance du conseil municipal se tiendra à la date prévue, sauf avis contraire.

Adoptée

Je, Patrice Mathieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

***Patrice Mathieu,***  
**Maire.**

---

***Dominique Giguère,***  
**Directrice générale et**  
**greffière-trésorière.**